

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2009 A 19 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 22 OCTOBRE 2009 S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEINI, MAIRE.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29  
présents : 25  
votants : 28

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEINI, BETTATI, BRUN, LAMY, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, SCIARRI, RENAUDO, CUER, LANGLOIS, VALENZA, AUDDINO, DURAND, FOUREL, MERLINO, FONTAINE, SANTINI, BAGNIS, ALFONSI, PIGNAL, MONROLIN, LEFEVRE, SCOTTO.

03 REPRESENTES : Mesdames et Messieurs HULLIN par TRANI, CARRE par SCIARRI, OCELLI par ALFONSI.

01 ABSENT : Madame BENALI-KAHLOUL.

O B J E T : SECRETARE DE SEANCE : Madame Vanessa SIEGEL.

Cimetière du Mont Gros  
Règlement intérieur

RAPPORTEUR : Claude BRUN.

**Vu** la loi N° 82-113 du 02 Mars modifiée, relative aux droits des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'article L. 2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 04 Juillet 2009 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 22 décembre 1981 concernant le règlement du cimetière,

**Vu** l'information au conseil municipal du 31 Juillet 2009 concernant l'extension du cimetière du Mont Gros,

**Vu** la nécessité de mettre à jour le règlement du cimetière suite aux nouvelles réglementations, et notamment la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture

le : 12/11/2009

Publié ou Notifié

le : 12/11/2009

**Considérant** que le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal, d'établir un règlement du cimetière conforme aux nouvelles réglementations,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

d'approuver le nouveau règlement du cimetière tel qu'annoncé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus à l'UNANIMITE.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI